

E. GOMOT - M.H. JOSSET
AVOCATS ASSOCIÉS
88, RUE SALVADOR ALIENDE
85000 LA ROCHE SUR YON
TEL : 02 51 44 91 92
FAX : 02 51 62 45 52

DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

1. Retirer un dossier au Palais de Justice ou via internet (formulaire Cerfa n° 15626*01) ;
2. Joindre les documents suivants, **EN PHOTOCOPIE** (lesquelles seront conservées par le bureau d'aide juridictionnelle) :
 - ⇒ la convocation (si vous êtes en défense),
 - ⇒ 1 document d'identité (livret de famille, à défaut carte nationale, passeport ou permis de conduire ...),
 - ⇒ votre dernier avis d'imposition , sur les revenus ,
 - ⇒ vos justificatifs de ressources pour l'intégralité de l'année (bulletins de paie, attestation intérim, attestation CAF (RSA, allocations familiales...), attestation pôle emploi, bulletin pension et/ou retraite, indemnités journalières ... ou tout autres revenus),
 - ⇒ un état de vos comptes bancaires, selon imprimé joint, à faire compléter par votre banque (cachet + signature),
 - ⇒ l'attestation de prise en charge, ou non, jointe, à faire compléter par votre assurance protection juridique (si vous avez souscrit un tel contrat) ;
3. Si vous êtes marié, en concubinage, en colocation, ou si vous vivez chez vos parents, **vous devez fournir l'intégralité des documents visés ci-dessus pour ces personnes** ;
4. Remettre ce dossier complété, daté et signé avec l'intégralité des justificatifs ci-dessus à l'Avocat, afin qu'il y joigne son acceptation et le dépose au bureau d'aide juridictionnelle.

IMPORTANT :

- Le Cabinet n'effectue pas les photocopies.
- Le bureau d'aide juridictionnelle refuse tout dossier incomplet.